



## FAITS MARQUANTS DE LIMA: MERCREDI 10 DÉCEMBRE 2014

Tout au long de la journée, le segment de haut niveau conjoint de la CdP et de la CMP s'est poursuivi. Dans l'après-midi, un dialogue ministériel sur la Plate-forme de Durban pour une action renforcée a eu lieu. Au cours de la matinée et de la soirée, le groupe de contact de l'ADP sur le point 3 s'est penché sur un projet de décision de la CdP sur la poursuite des travaux de la Plate-forme de Durban pour une action renforcée dans deux sessions parallèles. Des consultations informelles et des groupes de contact dans le cadre de la CdP et de la CMP ont eu lieu toute la journée. Une plénière informelle de bilan convoquée par le Président des CdP/CMP s'est tenue dans la soirée.

### DIALOGUE MINISTÉRIEL SUR LA PLATE-FORME DURBAN POUR UNE ACTION RENFORCÉE

Le Président des CdP 20/CMP 10, Manuel Pulgar-Vidal, a exhorté les ministres à fournir une orientation stratégique pour définir les bases de l'accord de 2015 et pour accélérer l'action dès maintenant.

La SUÈDE a souligné la nécessité: d'une décision sur les exigences en matière d'information pour les CPDN; d'un processus de consultation internationale, informé par les experts du climat et les données scientifiques relatives au climat, à entreprendre en 2015; et d'engagements en matière d'atténuation pour l'ensemble de l'économie pour toutes les Parties en mesure de le faire.

L'UE a souligné la nécessité d'appliquer les principes de la Convention de manière dynamique afin de « refléter la réalité », indiquant que la voie à suivre se situe dans les engagements auto-différenciés déterminés au niveau national.

L'Italie a déclaré que l'accord de 2015 devrait: montrer la voie vers une économie mondiale sobre en émissions; contenir des engagements ambitieux et juridiquement contraignants en matière d'atténuation; et inclure des règles de MRV claires pour assurer le respect des engagements.

Le PANAMA, pour la CPFO, a noté que REDD+ est un élément central de l'accord de 2015, et a appelé à établir une passerelle entre le cadre de Varsovie pour la REDD+ et le cadre logique du FVC.

La NORVÈGE a plaidé pour: que les CPDN soient clairement centrées sur l'atténuation; un processus pour examiner l'effet global des contributions; et l'égalité de genre dans l'action climatique.

Les Seychelles, s'exprimant au nom de l'AOSIS, ont appelé à identifier les obstacles et à accroître les ressources pour l'action avant 2020, notamment à travers le FVC.

Soulignant que les RCMD constituent la base politique des négociations, la CHINE a appelé à l'équilibre entre les éléments et à la clarté sur la portée des CPDN et à leur harmonisation avec les engagements nationaux.

La SUISSE a encouragé toutes les Parties à s'engager dans le processus de CPDN, et a appelé à une approche équitable qui s'appuie sur les circonstances et les responsabilités changeantes.

L'Australie a appelé à des réductions d'émissions crédibles par les grandes économies, à la coopération mondiale fondée sur les réalités économiques et à des règles multilatérales pour des actions transparentes.

La FRANCE a souligné l'« espoir » croissant d'un accord à Paris, mais a noté la nécessité de respecter les conditions d'un succès à Lima.

Le MEXIQUE a souligné la parité politique de l'atténuation et de l'adaptation, et a identifié les polluants climatiques de courte durée comme la clé pour augmenter le niveau d'ambition.

Concernant l'accord pour l'après 2020, le JAPON a identifié: les obligations quantifiables en matière d'atténuation; les mesures nationales pour soutenir les CPDN; et l'examen des contributions et de la mise en œuvre.

La Colombie, s'exprimant au nom de l'AILAC, a plaidé pour l'adoption d'un projet de texte de négociation pour l'accord de 2015, d'une décision de l'ADP sur les CPDN dont les éléments sont équilibrés, et d'un accord sur un plan de travail pré-2020 pour combler l'écart des efforts d'atténuation.

Les ÉTATS-UNIS ont proposé une approche en trois parties sur la voie à suivre: refléter le choix de chaque Partie dans la structure des CPDN; inclure un principe engageant tout le monde à aller de l'avant; et aborder les RCMD « de manière appropriée ».

Identifiant les CPDN comme le « véhicule » de l'atténuation, le ROYAUME-UNI a appelé à d'autres approches pour traiter de l'adaptation et du financement, et a instamment demandé un accord sur une phase d'évaluation.

Les ÎLES MARSHALL ont plaidé pour un accord conforme à la science et pour un objectif de décarbonisation à long terme, et pour atteindre la neutralité en carbone d'ici le milieu du siècle.

Soulignant l'atténuation comme le noyau du « mandat des CPDN », la POLOGNE, a instamment demandé la participation de toutes les Parties par la présentation de contributions.

L'INDE, rejointe par le Panama, s'exprimant au nom de la CPFO, a plaidé pour que le nouvel accord soit ancré dans la Convention et qu'il inclue tous ses principes.

Les ONGE, TUNGO, le Groupe FEMMES ET GENRE et YOUNGO ont souligné, entre autres, la nécessité de l'inclusion de « toutes les voix et de toutes les mains » pour



éviter la catastrophe climatique, et ont demandé des CPDN sur l'adaptation et des MMCE qui soient sensibles au genre, et qui comprennent des garanties sociales et environnementales.

La NOUVELLE-ZÉLANDE a mis en garde contre le fait de porter une attention « excessive » à la différenciation, en déclarant que chaque pays se différenciera en fonction de ses circonstances nationales et qu'il n'y aura pas d'accord sur les définitions « hautement normatives » de la différenciation.

L'ALGÉRIE, avec la Grenade, s'exprimant au nom de la COMMUNAUTÉ DES CARAÏBES, a déclaré que le nouvel accord devrait être fondé sur tous les éléments identifiés à Durban, demandant le traitement des pertes et préjudices comme un élément distinct de l'accord.

La RÉPUBLIQUE DE CORÉE a encouragé le redoublement des efforts d'atténuation et la parité des mesures d'atténuation et d'adaptation.

Le CANADA a déclaré que le nouvel accord devrait offrir aux pays la flexibilité de prendre les mesures « qui conviennent le mieux » à leurs circonstances nationales.

Le délégué des PHILIPPINES a déclaré que toute redéfinition des RCMD doit être traitée avec soin et être moralement justifiée.

Le DANEMARK a déploré l'absence d'un sentiment d'urgence au cours des neuf derniers jours, et a appelé à une action ambitieuse de la part de toutes les Parties et à la clarté des efforts.

La HONGRIE a instamment demandé de mettre de côté les différences et de travailler de façon constructive.

Appelant à l'indemnisation pour les pertes et préjudices, la BOLIVIE a souligné les approches non marchandes, et a proposé une approche holistique et globale sur les forêts.

L'ARGENTINE a appelé à la parité juridique des mesures d'adaptation et d'atténuation et a appelé à des discussions sur la différenciation pour tenir compte de la pauvreté persistante.

Le PARAGUAY a appelé à un accord global fondé sur les conclusions du GIEC, dont tous les éléments seraient contraignants, et à ce que toute référence aux vulnérabilités particulières inclue les pays sans littoral.

L'IRAN a annoncé sa direction d'un centre régional pour les systèmes d'alerte précoce, en collaboration avec des institutions régionales.

Soulignant l'interdépendance de l'adaptation et du niveau d'ambition des efforts d'atténuation, l'AFRIQUE DU SUD a souligné les lacunes entre les engagements et les exigences dictées par la science.

Les AGRICULTEURS ont appelé à un cadre pour soutenir l'atténuation et l'adaptation liées à l'agriculture dans l'accord de 2015.

BINGO et les GOUVERNEMENTS LOCAUX ET AUTORITÉS MUNICIPALES ont appelé à l'engagement de tous les acteurs dans la planification de l'atténuation et de l'adaptation, et ont noté le rôle des acteurs non étatiques dans l'augmentation du niveau d'ambition à prévoir avant 2020.

Soulignant une réforme fiscale verte sur les sources hors SEE de l'UE, le PORTUGAL a appelé à une phase de consultation et d'analyse pour assurer des actions en ligne avec le niveau d'ambition.

SINGAPOUR a exhorté les Parties à s'entendre sur les besoins en matière d'information pour les CPDN et sur les éléments d'un projet de texte de négociation à Lima, tout en réglant à Paris les questions de différenciation au sein du nouvel accord, ainsi que sa portée et son intégralité.

L'INDONÉSIE a appelé à l'intégration des questions maritimes dans l'atténuation et l'adaptation, et a mis en garde contre un retour en arrière par les pays développés.

Les PAYS-BAS ont instamment demandé le renforcement des mesures d'adaptation pour un monde résilient aux changements climatiques.

Le Président des CdP 20/CMP 10 Pulgar-Vidal a remercié les ministres pour leurs points de vue et leur a assuré que Lima « va nous mettre sur la voie » d'un succès à Paris.

## GROUPES DE CONTACT

**Point 3 de l'ADP: Projet de décision sur la poursuite des travaux de la Plate-forme de Durban pour une action renforcée:** Le matin et le soir, des sessions parallèles du groupe de contact de l'ADP ont eu lieu sur les questions relatives au secteur d'activité 2 (niveau d'ambition à prévoir avant 2020) et aux CPDN dans le 'Projet de décision de la CdP proposé par les coprésidents'.

Dans le groupe de contact se centrant sur les CPDN, paragraphes 13 à 23 et l'Annexe II du projet de décision (Information complémentaire sur les CPDN des Parties), les discussions ont porté sur leur portée.

Les Parties ont discuté de la conditionnalité des CPDN dans un paragraphe portant sur les Parties reflétant, dans leurs CPDN, les efforts qu'ils sont en mesure de déployer unilatéralement. La NORVÈGE, contrée par le MEXIQUE, a suggéré sa suppression, déclarant que la question a été prise en considération ailleurs.

La SUISSE, appuyée par les ÉTATS-UNIS, a préféré remplacer « unilatérale » par « inconditionnelle ». La SUISSE a suggéré de préciser que les Parties ayant moins de capacités peuvent également communiquer un redoublement éventuel d'efforts conditionnel au soutien.

L'UE, appuyée par le JAPON, a préféré se référer aux efforts que les Parties sont en mesure d'« entreprendre » au lieu de « déployer unilatéralement ».

Notant l'utilisation potentielle de méthodes quantitatives ou qualitatives, le BRÉSIL a préféré « les pays en développement peuvent également préciser la mesure dans laquelle l'intensification des efforts dépend de la fourniture d'un soutien ».

Le Soudan, s'exprimant au nom du GROUPE AFRICAÏN, appuyé par la CHINE et le CHILI, et contré par les ÉTATS-UNIS, a préféré réaffirmer la mesure dans laquelle la mise en œuvre par les pays en développement dépend du niveau de soutien. Le CHILI a suggéré d'ajouter une référence aux « pays les plus vulnérables aux impacts des changements climatiques ».

Les ÉTATS-UNIS ont insisté sur la nécessité d'une composante liée à l'inconditionnalité pour les contributions des Parties en matière d'atténuation. Le délégué a reconnu que les PMA présentent des contraintes spécifiques, mais s'est opposé à une référence à tout autre groupe.

Tuvalu, s'exprimant au nom des PMA, soutenu par l'UE, a suggéré une référence au paragraphe 11 (a) du projet de texte (communication de l'élément des CPDN relatif aux mesures d'atténuation).

Les délégués se sont engagés dans une longue discussion sur un paragraphe mentionnant que les pays développés envisage, à partir de 2019, des contributions annuelles quantitatives en matière de MMCE pour soutenir des mesures d'atténuation et d'adaptation ambitieuses, en particulier chez les plus vulnérables aux changements climatiques. Le JAPON a proposé de supprimer le paragraphe, contré par le GROUPE AFRICAÏN et le MEXIQUE, qui ont souligné l'absence d'accord sur la portée des CPDN.

L'Inde, s'exprimant au nom des LMDC, rejointe par l'Arabie Saoudite, s'exprimant au nom du GROUPE ARABE, a suggéré: de remplacer « à partir de 2019, devraient envisager les considérations quantitatives des MMCE » par « fournissent, d'ici le premier trimestre de 2015, l'information requise en vertu de l'Annexe II » et de faire référence à la provision de MMCE aux pays en développement pour la préparation en temps opportun de leurs CPDN. Les PMA ont préféré « communiquent leurs CPDN relatives au soutien ».

Les LMDC ont proposé d'ajouter un paragraphe précisant que les pays développés doivent également fournir de l'information sur leur provision quantitative annuelle de ressources financières

publiques pour la période de l'après 2020 pour les pays en développement aux fins de la mise en œuvre de leurs actions améliorées après 2020.

Le JAPON, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Canada, se sont opposés à l'inclusion d'engagements financiers quantitatifs spécifiques, l'Australie suggérant que les environnements favorables, et non les objectifs quantitatifs, motivent l'engagement du secteur privé. Le Brésil a noté que l'inclusion de la participation du secteur privé dans le nouvel accord ne garantit pas le financement de l'action climatique.

Les PMA, avec le Brésil, la Chine, le Groupe Arabe, le Groupe Africain et les LMDC, ont souligné que la présentation des CPDN par les pays en développement est subordonnée à l'appui.

Le Brésil, appuyé par le Chili, s'exprimant au nom de l'AILAC, a suggéré que les pays développés « doivent » communiquer, dans leurs CPDN, leurs objectifs financiers de soutien, et les politiques et mesures pour le développement et le transfert technologique et le renforcement des capacités, en tenant compte des circonstances nationales.

Le délégué a également suggéré que les pays en développement soient encouragés à communiquer dans leurs CPDN les « initiatives de coopération Sud-Sud liées aux MMCE » établies sur la base de la solidarité, des objectifs communs de développement durable et des circonstances nationales.

L'UE a indiqué que le texte sur les éléments est plus « indiqué » pour aborder le financement de l'action climatique que la décision sur les CPDN.

Soulignant la nécessité de traiter une variété d'actions de la part de toutes les Parties dans l'accord de 2015, l'UE, la Suisse et les États-Unis se sont opposés à la formulation s'appliquant seulement aux pays développés.

Notant que la capitalisation du FVC résulte des Accords de Cancun, les PMA, avec la Malaisie, ont souligné la nécessité d'un processus sur les contributions financières au-delà de 2020.

Concernant un paragraphe portant sur la communication des CPDN, la Bolivie a appelé à un cadre pour définir la justice et l'équité des efforts des Parties qui sont cohérents avec le budget global d'émissions.

En l'absence de ces modifications, la Bolivie, contrée par l'UE et les Philippines, a exhorté la suppression de paragraphes 15 à 23. L'UE a noté que les CPDN sont déterminées à l'échelle nationale et a appelé à une approche fondée sur des règles qui soit déterminée au niveau multilatéral. Notant l'accent sur l'atténuation, la Turquie, appuyée par le Brésil, a demandé l'inclusion de tous les éléments, y compris l'adaptation et les MMCE dans les CPDN.

Dans le groupe de contact sur les questions relatives au secteur d'activité 2 (niveau d'ambition à prévoir avant 2020), paragraphes 24 à 36 du texte révisé du projet de décision, le Brésil a proposé l'insertion d'un nouveau paragraphe « reconnaissant la valeur sociale et économique des mesures volontaires de réduction des émissions et la nécessité de les considérer comme des unités de valeur financière convertibles » dans le contexte du paragraphe 4 de la Décision 1/CP.19 (renforcement du niveau d'ambition à prévoir avant 2020).

Le délégué a expliqué que ceci était destiné: à créer des incitations positives pour l'action volontaire et collaborative; à promouvoir une « nouvelle norme de discussion »; à fournir la reconnaissance politique nécessaire pour développer des instruments financiers connexes; et à ne pas reposer sur les travaux au titre du secteur d'activité 1 (accord de 2015).

L'UE et la Colombie, s'exprimant au nom de l'AILAC, ont déclaré que la suggestion était utile, mais qu'elle devrait être analysée plus tard. La Nouvelle-Zélande a demandé ce qu'impliquerait cette reconnaissance. La Chine, s'exprimant au nom des LMDC, et l'UE ont noté que l'emplacement du paragraphe pourrait suggérer que l'objet de secteur d'activité 2 est seulement lié aux activités volontaires.

Concernant un paragraphe exhortant toutes les Parties au Protocole de Kyoto à ratifier et à mettre en œuvre l'Amendement de Doha, le Belarus a proposé d'« appeler » les Parties à examiner la « possibilité » de ratifier l'Amendement et de « clarifier toutes les ambiguïtés existantes qui pourraient entraver sa mise en œuvre ». L'UE a déclaré que les questions entourant les Articles 5, 7 et 8 du Protocole (questions méthodologiques relevant du Protocole) devraient d'abord être résolues.

La Nouvelle-Zélande, les États-Unis, l'Australie et l'UE ont proposé de supprimer les paragraphes sur un « Forum sur la mise en œuvre accélérée d'une action climatique renforcée avant 2020 ».

Concernant un paragraphe sur la convocation d'un tel forum, pour examiner les progrès réalisés dans l'application des paragraphes 3 et 4 de la Décision 1/CP.19 (mise en œuvre de PAB et rehaussement du niveau d'ambition à prévoir avant 2020), en collaboration avec la SB 42, les SB 44 et les SB 46, l'Afrique du Sud a préféré les SB 43, SB 45 et SB 47. Le Bangladesh, s'exprimant au nom des PMA, s'est opposé à ce qu'il se tienne conjointement avec la CdP. Les LMDC ont favorisé « conjointement avec chaque session de l'ADP en 2015 ». Le Brésil a déclaré que le temps n'est peut-être pas suffisant pour obtenir des résultats « renforcés » sur le niveau d'ambition à prévoir avant 2020.

Les LMDC ont proposé le lancement d'un « mécanisme » de mise en œuvre accélérée et qu'il fournira des recommandations à la CdP 21 sur la façon de renforcer le niveau d'ambition à prévoir avant 2020 à travers l'ADP.

Concernant l'augmentation de la compréhension de l'état de la mise en œuvre des engagements en matière d'atténuation pour accélérer le niveau d'ambition des efforts d'atténuation avant 2020, les LMDC ont suggéré un libellé sur les moyens de faciliter l'augmentation des objectifs chiffrés de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie des pays développés au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto à 40 % sous les niveaux de 1990 d'ici 2020; et l'élimination des conditionnalités associées à ces objectifs.

À propos d'un paragraphe sur l'accélération des activités dans le cadre du plan de travail de l'ADP sur l'amélioration du niveau d'ambition des efforts d'atténuation en entreprenant un processus d'examen technique en profondeur de 2015 à 2020, le Canada a préféré un examen technique de 2015 à 2017. Les LMDC ont demandé une référence au « plan de travail sur l'adaptation mené par les pays développés ».

L'UE a proposé d'ajouter une référence à limiter l'augmentation de la température mondiale sous de 2 ou 1,5 °C, compatible avec le RE5 du GIEC. Nauru, s'exprimant au nom de l'AOSIS, s'est opposée à l'inscription de 2 °C.

Le Groupe Africain, appuyé par les LMDC, a proposé que le processus d'examen technique soit facilité par les co-facilitateurs représentant les Parties visées à l'Annexe I et les Parties non visées à l'Annexe I, nommé par les co-présidents de l'ADP pour la période 2015-2017. Nauru, s'exprimant au nom de l'AOSIS, s'est opposée à une révision du plan de travail de l'ADP qui permettrait de le clore en 2017.

Les LMDC et le Groupe Africain, contrés par l'AOSIS, ont plaidé pour déterminer les opportunités d'actions présentant un fort potentiel d'adaptation, en plus des mesures d'atténuation, et, contrés par l'Australie, pour un libellé établissant la distinction entre les possibilités d'atténuation dans les pays développés et en développement.

La Bolivie, contrée par l'Australie, a proposé d'ajouter une référence au partage d'information sur le budget global des émissions. L'Afrique du Sud, contrée par l'Australie, a suggéré l'élaboration de directives de notification pour les initiatives et les acteurs extérieurs à la Convention.

Concernant un paragraphe demandant au Secrétariat d'organiser une série de RET en session dans la période 2015-2017, l'AOSIS, appuyée par de nombreuses Parties, a plaidé pour un processus organisé « au moins deux fois par an pendant la

période 2015-2020 sur les domaines à fort potentiel d'atténuation ». Le BRÉSIL a suggéré d'ajouter « options et instruments » à « domaines ».

Les LMDC, contrés par l'UE, ont suggéré qu'un paragraphe sur l'identification des options politiques établisse la distinction entre la mise en œuvre dans les pays développés et le soutien pour surmonter les obstacles à la mise en œuvre dans les pays en développement.

À propos de l'engagement d'experts, le GROUPE AFRICAÏN a appelé à une référence aux organisations observatrices. Les ÉTATS-UNIS, appuyés par la NORVÈGE et le CANADA et contrés par le Panama, s'exprimant au nom de la CPFO, ont demandé la suppression d'une référence au cadre de Varsovie pour la REDD+, en indiquant qu'il ne constitue pas un organe en vertu de la Convention.

L'ARABIE SAOUDITE, contrée par l'UE, a proposé que les RET identifient également les impacts négatifs des mesures de riposte.

Les LMDC ont appelé à souligner que les RET devraient demeurer dans le cadre de l'ADP. L'UE a déclaré qu'elle n'a pas « imaginé » le maintien de l'ADP au-delà de Paris.

L'AOSIS a proposé un paragraphe supplémentaire sur l'évaluation de la mise en œuvre des RET et de formuler des recommandations sur le renforcement de leur efficacité à la CdP 23. Les ÉTATS-UNIS ont demandé un examen des RET en 2016. Les LMDC ont préféré en 2015.

Concernant un paragraphe demandant au Secrétariat de mettre à jour un document technique sur les avantages des mesures en matière d'atténuation et de développer une synthèse sur les domaines thématiques relatifs aux possibilités d'atténuation, et aux possibilités de coopération et d'action accélérée, le BRÉSIL a suggéré une référence aux « potentiels, possibilités, options et instruments en matière d'atténuation ». La Colombie, s'exprimant au nom de l'AILAC, a demandé qu'une synthèse soit « compilée dans un compte-rendu et présentée lors du forum annuel de haut niveau ». L'AOSIS a proposé de diffuser le compte-rendu dans un « manuel sur les options politiques sur Internet ».

**CMP:** Questions relatives à l'AC: Dans le groupe de contact du matin, les Parties ont examiné le texte du projet de décision paragraphe par paragraphe et ont échangé des points de vue, entre autres sur: la synthèse des approches techniques volontaires qui pourraient éclairer les discussions dans le cadre du SBI sur l'examen des lignes directrices pour l'AC; l'évaluation des projets de réglementations nationales et des incidences financières connexes pour le Comité de supervision de l'AC; et la collaboration entre le Conseil exécutif du MDP et le Comité de supervision de l'AC sur l'accréditation conjointe. Les Parties ont décidé de transmettre le projet de décision, tel que modifié, à la CMP pour adoption.

**Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation:** Un groupe de contact de la CMP, co-présidé par Suzanty Sitorus (Indonésie) et Ana Fornells de Frutos (Espagne), s'est réuni l'après-midi. Les Parties ont examiné le texte consolidé par les co-présidents sur la base des propositions des Parties.

Les discussions ont notamment porté sur: la demande instante aux pays développés qui n'ont pas achevé le processus de réponse à l'objectif de collecte de fonds initiale de le faire à la première occasion; l'incitation aux Parties visées à l'Annexe I à fournir des fonds pour atteindre l'objectif de 80 millions USD par année dans la période 2014-2015, et à multiplier le financement de sources supplémentaires à la part des fonds provenant des activités de projets du MDP, aux premiers transferts internationaux d'unités de quantité attribuée et à l'émission d'unités de réduction des émissions; le processus d'appel d'offres pour la sélection d'un fiduciaire permanent pour le Fonds pour l'adaptation; et l'endroit où adresser une demande de soutien supplémentaire pour le programme de préparation.

Le projet de décision a été transmis à la CMP pour adoption.

## PLÉNIÈRE DE BILAN CONJOINTE DES COP/CMP

Dans la soirée, le Président des CdP 20/CMP 10 Pulgar-Vidal a ouvert la plénière informelle de bilan.

Le Co-Président de l'ADP Runge-Metzger a présenté une nouvelle version actualisée du texte sur les éléments d'un projet de texte de négociation. Il a indiqué que les Parties étaient profondément engagées dans la négociation ligne par ligne du texte, et que l'ADP continuerait cet exercice tout au long de la soirée. Il a exprimé son optimisme quant à la possibilité d'une clôture de l'ADP jeudi après-midi.

Le Président Pulgar-Vidal a encouragé l'ADP à poursuivre et à intensifier ses travaux avant sa clôture. Il a également noté des progrès sur les points non résolus de l'ordre du jour du SBI et du SBSTA sous son autorité.

Le président du SBSTA Dlamini a noté que les Parties ont conclu un accord sur les aspects non résolus du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices, y compris la composition de son Comité exécutif. Il a indiqué que, concernant les Articles 5, 7 et 8, les consultations techniques s'étaient conclues avec un accord provisoire sur le texte, et a déclaré que les consultations se poursuivent sur les examens des inventaires nationaux.

Le Président du SBI Yauvoli a présenté rapport sur les mesures de riposte, en notant des progrès sur toutes les questions, sauf sur les dispositions institutionnelles, et que les consultations se poursuivent.

Pulgar-Vidal présenté rapport sur les progrès réalisés sur les points de la CdP et de la CMP, en soulignant que les plus difficiles sont les orientations à l'intention du FVC et le financement à long terme.

La FÉDÉRATION DE RUSSIE, la BIÉLORUSSIE et l'UKRAÏNE se sont opposées à caractériser les consultations techniques au titre des Articles 5, 7 et 8 du Protocole de « pratiquement terminées », soulignant que les intérêts des économies en transition n'ont pas été abordés. Pulgar-Vidal a déclaré que les consultations se poursuivraient, le cas échéant.

TUVALU a appelé à une clarification sur les travaux de l'ADP, demandant un examen plus approfondi du texte sur les éléments pour s'assurer qu'il est « mûr » pour les négociations l'année prochaine. Le Co-Président de l'ADP Runge-Metzger a précisé que l'examen du texte sur les éléments se poursuivrait.

## DANS LES COULOIRS

La Marche populaire pour le climat inondant les rues de Lima mercredi, les négociateurs à l'intérieur du périmètre des Nations Unies ont connu un autre type de « déluge », alors que le projet de texte de négociation a continué de gonfler pour intégrer ce qu'un délégué a décrit comme « les questions de prédilection de tout un chacun ». Bon nombre de délégués ont suggéré que les CPDN étaient devenues la « question critique », un participant les décrivant comme « une occasion de prendre des otages dans le train ».

Reflétant le manque de confiance, dont beaucoup ont senti qu'il sous-tendait les divergences sur la question des CPDN, un négociateur a suggéré que « si les discussions sur le financement de l'action climatique peuvent être remises à une date ultérieure, il en est de même pour les discussions sur l'atténuation ». Un autre délégué de haut niveau a vu une solution se profiler à l'horizon. « À Lima », a-t-il déclaré, « nous avons la tâche de séparer les questions qui doivent être résolues ici de celles qui peuvent être discutées en 2015 ».

La journée ne s'est pas terminée tôt pour les négociateurs sous pression de réaliser des progrès tangibles pour « amincir » le texte du projet de décision qui, au moment de la plénière de bilan de la CdP le soir, avait gonflé, avec toutes les alternatives proposées par les Parties, à 58 pages. Un délégué se dirigeant vers ce qui devait être une session de nuit de l'ADP a fait remarquer: « nous sommes devenus trop habitués à négocier à la dernière minute. Espérons que nous pouvons tirer suffisamment des heures restantes pour avancer avant Paris ».